



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Approbation de la 1^{ère} programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noël LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 6 juin 2018

OBJET : Approbation de la 1^{ère} programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au nouveau programme de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant les trois piliers et les cinq axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant l'appel à projet 2018 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 5 décembre 2017 ;

Considérant l'avis du Comité technique du 20 mars 2018 et du Comité de Pilotage du 30 mars 2018 ;

Vu l'avis du Bureau du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport n°14 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-Le programme d'actions lié aux compétences de la CAB ci-annexé et représentant un montant global de 1 070 230 € ;

-La participation financière de la CAB à ce programme d'action pour un montant de 102 080 € ;

Conseil du 6 juin 2018

OBJET : Approbation de la 1^{ère} programmation de l'AAP 2018 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia

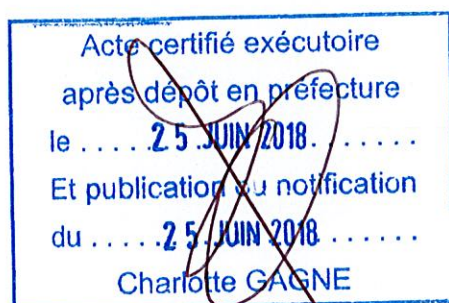
DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2018 de la CAB ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.